

Première Synthèses Informations

LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2005 : hausse du taux de sortie

Au deuxième trimestre 2005, la rotation de la main-d'œuvre hors intérim repart à la hausse dans les établissements de plus de dix salariés. Le taux de sortie augmente, pour les femmes comme pour les hommes, alors que le taux d'entrée reste stable. Hors transferts et fins de CDD, la part des licenciements économiques et des fins de période d'essai dans les sorties est en hausse, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Elle augmente surtout dans le secteur de l'industrie. Dans les secteurs du tertiaire et de la construction en revanche, ce sont les fins de période d'essai qui progressent au cours du trimestre relativement à l'ensemble des sorties hors transferts et fins de CDD.

Au deuxième trimestre 2005, la rotation de la main-d'œuvre du secteur privé hors intérim est en hausse dans les établissements de 10 salariés ou plus (graphique 1). Ce trimestre, le ralentissement de l'activité se poursuit et l'emploi salarié des secteurs marchands non-agricoles n'augmente que très légèrement [1]. Dans ce contexte, le taux de sortie dans les établissements de plus de dix salariés progresse à nouveau, tandis que le taux d'entrée reste stable à 10,1 % (tableau 1). Le solde des entrées-sorties d'emploi redevient légèrement négatif sur l'ensemble des établissements de plus de dix salariés. Cependant cette évolution ne concerne que les grands établissements de plus de 50 salariés (graphique 2). En effet, dans les petits établissements (10 à 49 salariés), le solde des entrées-sorties d'emploi diminue mais reste positif (graphique 3).

La part des embauches réalisées en contrat à durée indéterminée (CDI) repart légèrement à la hausse au deuxième trimestre 2005 mais reste minoritaire (27 %). Cette hausse ne touche

que le secteur tertiaire où un quart des embauches sont des recrutements en CDI. Hors transferts et fins de CDD, la part des licenciements et des fins de période d'essai dans les sorties augmente au cours du trimestre. La part des démissions est en revanche en léger recul. La démission reste le deuxième motif de rupture du contrat de travail après la fin de CDD : une sortie sur deux, hors transferts et fins de CDD.

Dans l'industrie, près des deux tiers des embauches en CDD

Dans le secteur de l'industrie, le solde des entrées-sorties d'emploi reste négatif ce trimestre. La

part des recrutements en CDD continue à progresser : près de deux tiers des embauches se font en CDD au deuxième trimestre. Le taux de recours à l'intérim y est également élevé : 6,6 % [2]. Hors transferts et fins de CDD, la part des licenciements économiques dans les sorties est en nette progression. Au deuxième trimestre 2005, 13 % des sorties hors transferts et fins de CDD sont des licenciements économiques dans l'industrie, contre 4 % dans la construction et 3 % dans le tertiaire.

Dans le tertiaire, 15 % des sorties hors transferts et fin de CDD sont des fins de périodes d'essai

Dans le secteur tertiaire, le solde des entrées-sorties d'emploi est nul au cours du deuxième trimestre, mais le turn-over reste élevé : 13 %. Les embauches y sont beaucoup plus nombreuses que dans les autres grands secteurs d'activité : 82 % des embauches ont ainsi été réalisées dans le secteur tertiaire au cours des quatre derniers trimestres, contre 13 % dans l'in-

dustrie, 4 % dans la construction et 1 % dans l'agriculture. Le taux de recours à l'intérim y est, par contre, assez faible (1,6 %), comparativement à l'industrie, mais aussi à la construction. Hors transferts et fins de CDD, la part des licenciements économiques et surtout des fins de période d'essai dans les sorties augmente au cours du deuxième trimestre. Les fins de période d'essai représentent désormais 15 % des sorties hors transferts et fins de CDD dans le tertiaire, contre 7 % dans l'industrie et la construction.

Tableau 1
Mouvements d'entrée selon la nature du contrat et mouvements de sortie selon les principaux motifs dans les établissements de 10 salariés ou plus
Hausse du taux de sortie dans les secteurs de la construction et du tertiaire

Données CVS en %
Taux pour 100 salariés présents en début de trimestre

	Établissements de 10 à 49 salariés				Établissements de 50 salariés ou plus				Ensemble des établissements			
	2004		2005		2004		2005		2004		2005	
	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2
Taux d'entrée	11,0	10,7	10,6	10,7	9,6	9,6	9,8	9,8	10,1	10,0	10,1	10,1
Industrie	6,2	6,1	6,0	5,8	3,9	4,3	4,1	3,9	4,4	4,7	4,6	4,4
Construction	6,1	6,2	5,6	6,4	4,6	4,7	4,3	5,0	5,5	5,6	5,1	5,9
Tertiaire	13,0	12,7	12,5	12,6	13,0	12,9	13,4	13,3	13,0	12,8	13,0	13,0
Part des contrats à durée déterminée dans les entrées	60,2	61,0	60,7	60,7	68,3	69,8	70,2	70,1	65,1	66,2	66,6	66,7
Industrie	53,0	54,7	55,7	57,5	60,7	60,6	58,4	59,7	58,8	58,6	57,4	58,7
Construction	52,7	51,8	48,5	51,3	35,5	34,4	36,2	35,8	46,9	45,9	44,7	45,9
Tertiaire	61,2	62,0	61,8	61,4	70,4	72,0	72,6	72,6	66,8	68,0	68,7	68,5
Part des contrats à durée déterminée dans les embauches (*)	65,8	66,7	66,6	66,5	75,8	76,4	77,3	76,8	71,8	72,6	73,3	72,9
Industrie	58,5	60,1	61,2	62,8	69,2	68,9	67,3	68,5	65,8	66,0	65,2	66,5
Construction	56,0	55,2	51,5	54,3	40,4	39,0	39,9	40,9	50,9	50,2	47,6	50,0
Tertiaire	66,9	68,0	67,9	67,4	77,8	78,4	79,9	78,3	73,5	74,4	75,3	74,5
Taux de sortie	10,7	10,7	10,3	10,6	9,4	10,1	9,6	10,0	9,9	10,3	9,9	10,2
Industrie	6,4	6,3	5,9	6,4	4,3	4,7	4,7	4,5	4,8	5,1	5,0	4,9
Construction	6,0	5,9	5,8	6,0	4,6	4,7	4,3	4,4	5,4	5,5	5,2	5,3
Tertiaire	12,7	12,5	12,2	12,4	12,5	13,4	12,6	13,4	12,5	13,1	12,5	13,0
Part des fins de contrat à durée déterminée dans les sorties	48,5	50,5	48,5	49,2	59,3	60,1	59,4	61,4	55,1	56,6	55,2	56,9
Industrie	35,6	37,5	38,2	38,1	42,9	42,5	40,0	42,3	40,6	40,9	39,6	41,0
Construction	29,6	28,5	26,5	28,8	19,2	19,3	20,6	21,0	26,1	25,6	23,9	26,8
Tertiaire	51,6	53,3	51,2	51,9	63,4	64,5	64,1	65,2	58,9	60,5	59,1	60,3
Part des démissions dans les sorties	23,1	22,1	22,3	21,7	13,7	12,8	12,6	12,6	17,4	16,3	16,3	16,0
Industrie	24,8	25,0	25,8	21,5	13,3	12,9	12,1	12,7	16,8	16,6	16,0	15,6
Construction	37,8	38,7	39,9	36,9	28,4	28,2	29,3	30,3	34,6	34,9	35,9	35,4
Tertiaire	21,8	20,6	20,7	20,7	13,4	12,3	12,5	12,3	16,7	15,4	15,6	15,3
Part des licenciements économiques dans les sorties	2,4	2,1	1,8	2,4	1,5	1,2	1,2	1,2	1,8	1,5	1,5	1,6
Industrie	9,0	5,6	5,5	7,5	6,2	4,8	4,5	4,9	7,1	5,0	4,7	5,8
Construction	2,7	3,0	2,0	3,1	0,7	0,7	0,6	1,0	2,1	2,3	1,5	2,3
Tertiaire	1,5	1,6	1,4	1,5	0,6	0,5	0,5	0,6	1,0	0,9	0,9	0,9
Part des autres licenciements dans les sorties	6,4	6,3	6,9	6,6	5,8	5,7	5,7	5,8	6,0	6,0	6,1	6,1
Industrie	9,6	8,6	11,8	9,0	8,2	7,9	7,8	8,7	8,5	8,2	8,9	8,8
Construction	11,1	11,4	11,7	11,8	15,8	16,1	16,7	16,2	12,7	12,8	13,3	13,5
Tertiaire	5,6	5,7	5,9	5,9	5,2	5,0	5,1	5,1	5,3	5,3	5,4	5,4
Part des fins de période d'essai dans les sorties	5,9	5,7	5,6	5,9	3,6	3,3	3,3	3,4	4,5	4,1	4,2	4,3
Industrie	5,1	4,7	5,0	4,6	2,4	2,3	2,1	2,4	3,2	3,0	2,9	3,1
Construction	4,8	4,2	5,0	5,4	3,3	3,3	2,7	3,3	4,2	3,9	4,3	4,7
Tertiaire	6,1	6,0	5,9	6,1	3,9	3,4	3,5	3,6	4,7	4,4	4,4	4,5
Part des retraites dans les sorties	2,1	2,8	2,6	2,2	3,4	3,6	3,4	3,1	2,9	3,3	3,1	2,7
Industrie	5,4	7,0	5,7	4,6	9,4	10,2	10,1	9,3	8,2	9,2	8,7	7,7
Construction	5,0	7,2	7,1	5,8	10,0	11,9	9,5	8,5	6,7	8,8	7,8	6,8
Tertiaire	1,4	1,9	1,9	1,6	2,0	2,0	2,1	1,9	1,8	2,0	2,0	1,8
Taux de rotation	10,9	10,7	10,4	10,6	9,5	9,9	9,7	9,9	10,0	10,2	10,0	10,2
Industrie	6,3	6,2	6,0	6,1	4,1	4,5	4,4	4,2	4,6	4,9	4,8	4,7
Construction	6,1	6,0	5,7	6,2	4,6	4,7	4,3	4,7	5,5	5,5	5,1	5,6
Tertiaire	12,8	12,6	12,3	12,5	12,7	13,1	13,0	13,4	12,8	12,9	12,7	13,0

Note : dans ce tableau, la somme des parts des différents motifs de sortie ne vaut pas 100 car certains motifs ne sont pas indiqués : les transferts entre établissements d'une même entreprise (5,9 % des sorties du deuxième trimestre 2005) et d'autres motifs complètent ces parts.

(*) - Les embauches correspondent aux entrées sous forme de CDI ou CDD (c'est-à-dire hors transferts de salariés entre établissements d'une même entreprise). Les établissements de 50 salariés ou plus réalisent 60 % des entrées.

Source : Dares, DMMO/EMMO.

MÉTHODOLOGIE

Les données sur les mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus sont issues de deux sources statistiques distinctes :

- *La Déclaration mensuelle des Mouvements de Main-d'Oeuvre (DMMO)* : chaque mois, les établissements de 50 salariés ou plus adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant le mois précédent.

- *L'Enquête sur les Mouvements de Main-d'Oeuvre (EMMO)* : chaque trimestre, la Dares interroge par sondage stratifié, selon la zone d'emploi et le secteur d'activité, les établissements de 10 à 49 salariés à l'aide d'un questionnaire comparable au formulaire déclaratif. Au total, un peu plus d'un établissement sur cinq est interrogé.

Le champ est celui du secteur concurrentiel (industrie, construction et tertiaire), ce qui représente plus de 80 % du champ couvert par l'Unédic. Sont en particulier exclus les administrations publiques, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense nationale et les établissements de travail temporaire. Les missions d'intérim ne sont pas prises en compte dans les mouvements de main-d'œuvre.

Depuis le premier trimestre 1996, la Dares publie, à partir des deux sources, des résultats semestriels fusionnés sur l'ensemble des établissements de 10 salariés ou plus. À partir de 2001, les résultats sont publiés trimestriellement avec un éclairage particulier sur différents thèmes, ce trimestre, les différences entre hommes et femmes (voir encadré 2).

Le taux de rotation est la demi-somme du taux d'entrée et du taux de sortie. Pour un trimestre donné, le taux d'entrée (respectivement de sortie) est le rapport entre le nombre total d'entrées (respectivement des sorties) du trimestre et l'effectif de début de trimestre.

La part des CDD dans les entrées est définie comme le rapport entre les entrées en CDD et la somme des entrées en CDI ou CDD ainsi que des entrées liées aux transferts entre établissements d'une même entreprise (tableaux 1 et A).

La part des CDD dans les embauches est définie comme le rapport entre les entrées en CDD et la somme des entrées en CDI ou CDD, sans prendre en compte les entrées liées aux transferts entre établissements d'une même entreprise.

Les CDD comprennent les contrats d'apprentissage et les contrats aidés, à la différence d'autres sources comme l'Enquête Emploi de l'Insee.

Le taux de recours à l'intérim est le rapport entre le nombre d'intérimaires et la somme du nombre d'intérimaires et du nombre de salariés en fin de trimestre.

Dans la construction, la moitié des embauches en CDI

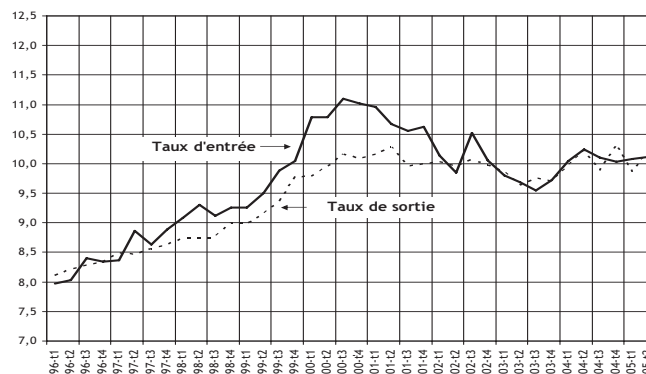
Le secteur de la construction continue à être dynamique au deuxième trimestre 2005. La part des recrutements en CDI est en légère baisse, mais reste majoritaire (50 %). Le taux de recours à l'intérim est en hausse et atteint 8,8 %. La démission reste un

motif fréquent de rupture du contrat de travail : elle concerne 55 % des sorties, hors transferts et fins de CDD, dans le secteur de la construction, contre 52 % dans le tertiaire et 36 % dans l'industrie.

Anne-Thérèse AERTS
(Dares).

Graphique 1
Mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus

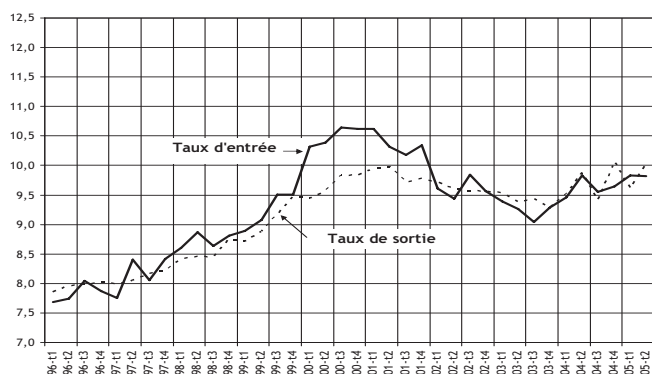
Données CVS trimestrielles en pourcentage



Source :
Dares,
DMMO/EMMO.

Graphique 2
Mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 50 salariés ou plus

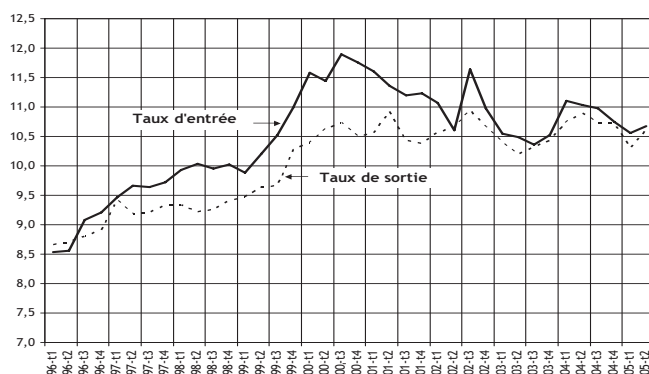
Données CVS trimestrielles en pourcentage



Source : Dares, DMMO/EMMO.

Graphique 3
Mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 10 à 49 salariés

Données CVS trimestrielles en pourcentage



Source : Dares, DMMO/EMMO.

UNE CONJONCTURE DE L'EMPLOI UN PEU MOINS DÉFAVORABLE AUX HOMMES AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2005

Chaque trimestre, le turn-over est plus élevé pour les femmes que pour les hommes, pour les entrées comme pour les sorties d'établissement : sur les quatre derniers trimestres, dans les établissements de plus de dix salariés, le taux de rotation de la main-d'œuvre est de 12,5 % pour les femmes, contre 8 % pour les hommes. À 90 %, les femmes sont embauchées dans le secteur tertiaire ; dans ce secteur, 60 % des personnes embauchées sont des femmes, alors que dans l'industrie et plus encore dans la construction, les embauches sont majoritairement masculines : respectivement 60 % et 91 % des embauches. Les femmes sont également beaucoup plus fréquemment recrutées en contrat à durée déterminée (80 % des embauches) que les hommes (65 % des embauches), aussi bien dans l'industrie que dans le tertiaire. Pour chacun des deux sexes, les recrutements en contrat à durée déterminée (CDD) sont plus fréquents dans des grands établissements que dans les petits.

La démission, principal motif de sortie pour les femmes comme pour les hommes

Les femmes étant davantage embauchées en CDD, elles quittent, de ce fait, plus souvent l'établissement suite à une fin de CDD : sur les quatre derniers trimestres, les fins de CDD représentent deux tiers des sorties pour les femmes et un peu moins de la moitié pour les hommes. Hors transferts et fins de CDD, la part dans les sorties des différents motifs de rupture du contrat de travail est comparable entre hommes et femmes. Une exception toutefois : les départs en retraite représentent, sur les quatre derniers trimestres, 4,5 % des sorties hors transferts et fins de CDD pour les hommes contre 1,8 % pour les femmes. La démission reste le premier motif de sortie d'emploi hors transferts et fins de CDD, pour les hommes (48 %) comme pour les femmes (52 %). Les licenciements représentent, quant à eux, un peu moins du quart des sorties hors transferts et fins de CDD, pour les femmes (22 %) ainsi que pour les hommes (24 %). Pour chacun des deux sexes, les licenciements économiques sont beaucoup moins répandus que les autres formes de licenciements : ils représentent, sur les quatre derniers trimestres, un peu moins d'un quart de l'ensemble des licenciements pour les femmes et un cinquième pour les hommes. La fin de période d'essai reste un motif de rupture du contrat non négligeable, pour les femmes (14 % des sorties hors transferts et fins de CDD) comme pour les hommes (13 %).

Les taux de sortie progressent plus vite pour les femmes que pour les hommes

Au cours du 2^{ème} trimestre 2005, la conjoncture de l'emploi hors intérim est un peu moins défavorable aux hommes : le taux de sortie dans les établissements de plus de dix salariés progresse de 0,2 point pour les hommes contre 0,4 point pour les femmes ; le taux d'entrée reste stable pour chacun des deux sexes. La part des embauches réalisées en contrat à durée déterminée (CDD) est en baisse pour les femmes au cours du trimestre et se stabilise pour les hommes. Hors transferts et fins de CDD, la part dans les sorties des licenciements, en particulier ceux pour motif économique, progresse au deuxième trimestre 2005 pour chacun des deux sexes. La hausse est un peu plus importante pour les femmes (+1 point) que pour les hommes (+0,7 point). La part des fins de période d'essai dans les sorties hors transferts et fins de CDD augmente également, un peu plus fortement pour les hommes (+0,7 point) que pour les femmes (+0,5 point). Pour chacun des deux sexes, la part des démissions dans les sorties hors transferts et fins de CDD baisse légèrement au cours du deuxième trimestre, ainsi que celle des départs en retraite.

Tableau A
Mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus
Structure des entrées et des sorties par sexe
Dans les grands établissements, 83 % des embauches
se font sous contrat à durée déterminée pour les femmes
Données CVS en pourcentage

	Établissements de 10 à 49 salariés				Établissements de 50 salariés ou plus				Ensemble des établissements			
	2004		2005		2004		2005		2004		2005	
	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2
FEMMES												
Taux d'entrée	12,7	12,4	12,3	12,3	12,6	12,5	13,1	13,1	12,6	12,5	12,8	12,8
Part des CDD dans les entrées	66,1	66,1	67,3	67,2	75,9	78,0	77,7	77,8	72,3	73,7	74,3	74,2
Part des CDD dans les embauches (*)	71,1	71,6	73,1	72,6	82,2	83,5	83,9	83,1	78,1	79,3	80,3	79,5
Taux de sortie	12,3	12,2	11,9	12,0	12,1	12,9	12,5	13,0	12,2	12,7	12,3	12,7
Part des fins de CDD (dans les sorties)	56,9	58,2	57,4	57,4	69,0	70,9	69,6	71,4	64,8	66,4	65,5	66,7
Part des démissions	19,7	18,3	18,4	18,2	11,7	10,6	10,8	10,6	14,6	13,2	13,5	13,1
Part des licenciements économiques	2,0	1,9	1,6	2,4	1,1	0,8	0,9	0,9	1,5	1,2	1,1	1,4
Part des autres licenciements	4,7	5,0	5,0	4,9	4,2	3,9	4,2	4,3	4,3	4,3	4,5	4,5
Part des fins de période d'essai	5,5	5,4	5,1	5,4	2,8	2,4	2,6	2,6	3,7	3,4	3,5	3,6
Part des départs en retraite	1,2	1,6	1,7	1,5	1,8	1,9	1,9	1,9	1,6	1,8	1,9	1,8
HOMMES												
Taux d'entrée	9,1	9,0	8,9	9,0	7,3	7,5	7,4	7,4	8,0	8,1	8,0	8,0
Part des CDD dans les entrées	54,7	56,0	54,6	54,6	59,8	59,7	61,4	61,4	57,7	58,1	58,3	58,7
Part des CDD dans les embauches (*)	60,0	61,5	60,1	60,0	67,7	67,8	68,4	68,2	64,4	64,9	64,8	64,8
Taux de sortie	9,0	9,2	8,8	9,0	7,3	7,8	7,3	7,4	8,0	8,3	7,8	8,0
Part des fins de CDD (dans les sorties)	40,9	43,2	40,5	41,9	48,4	48,6	49,5	51,4	45,2	46,3	45,8	47,5
Part des démissions	26,3	25,7	25,8	25,0	16,2	15,5	15,5	16,0	20,5	19,7	19,9	19,7
Part des licenciements économiques	2,7	2,3	1,9	2,6	2,0	1,6	1,6	1,6	2,3	1,9	1,7	2,0
Part des autres licenciements	8,1	7,6	8,7	8,3	7,8	8,0	8,0	8,1	7,9	7,9	8,2	8,2
Part des fins de période d'essai	6,4	6,0	6,2	6,4	4,7	4,3	4,2	4,6	5,4	5,0	5,1	5,4
Part des départs en retraite	3,1	4,0	3,5	2,9	5,2	5,8	5,4	4,7	4,3	5,0	4,6	4,0

Note : pour chaque genre, la somme des parts des différents motifs ne vaut pas 100 car certains motifs ne sont pas indiqués : les transferts entre établissements d'une même entreprise (5,9 % des sorties du deuxième trimestre 2005) et d'autres motifs de sortie (décès, accident...)

(*) : Voir encadré méthodologique.
Source : DARES, DMMO/EMMO.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement,

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES),

39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.

www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22. (60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23. (12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43

Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédacteur en chef : Gilles Rotman, Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.

Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret.

Conception graphique : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : La Documentation française, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex.

Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00

www.ladocumentationfrancaise.fr

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 120 €, CEE (TTC) 126,50 €, DOM-TOM et RP (HT, avion éco.) : 125,20 €, hors CEE (HT, avion éco.) 129,10 €, supplément avion rapide : 7,90 €.

Publicité : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Dépôt légal : à parution.

Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.

Bibliographie

[1] Dares (2005), « Conjoncture de l'emploi et du chômage au deuxième trimestre 2005 : un printemps au ralenti », *Premières Informations*, Dares, n° 43-2, octobre.

[2] De Riccardis N. (2005) : « L'emploi intérimaire au deuxième trimestre 2005 : très faible progression de l'intérim », *Premières Informations*, Dares, n°46-1, novembre.